

## NAVIGANT INGÉNIEUR INGÉNIEUR EN GENIE MARITIME ADMISSION SUR CONCOURS & SUR TITRES

### NOUVEAU CONCOURS D'ADMISSION : MAI 2019

Le concours est du niveau d'une terminale S. Il est ouvert à tous les élèves de terminale, ainsi qu'à tous les titulaires d'un baccalauréat. En 2018, 130 places étaient proposées, dont 20 réservées aux candidats sur titres, voir au verso. À l'issue de la 3<sup>e</sup> année, les élèves pourront poursuivre le parcours navigant ingénieur, ou se spécialiser en génie maritime : Eco Gestion du Navire et Déploiement & Maintenance des systèmes Offshore (EGN-DMO).

#### LES ÉPREUVES ÉCRITES

Les quatre épreuves de français et culture générale, anglais, mathématiques et physique se dérouleront en mai 2019, à Paris et Bordeaux, dans les quatre sites ENSM et dans les Départements et Territoires d'Outre-mer.

**Français et culture générale : durée 3 heures, coef. 1.**

**Anglais : durée 2 heures, coef. 1.**

**Mathématiques : durée 2 heures, coef. 1.**

**Physique : durée 2 heures, coef. 1.**

#### Français et culture générale

Cette épreuve doit permettre au candidat de montrer ses connaissances sur des sujets d'actualité courants. Elle permet de juger de ses capacités d'analyse et de synthèse ainsi que de son aptitude à disserter par écrit.

#### Anglais

Cette épreuve permet de juger de la maîtrise de la langue : richesse du vocabulaire, bases grammaticales et facilité d'expression.

#### Mathématiques

Le programme est celui terminale, série scientifique, défini par l'arrêté du 12/07/2011 (Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 13/10/2011).

Il est notamment précisé que les programmes de terminale et de première forment un tout. Le programme de première est défini par l'arrêté du 21/07/2010 (Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 9 du 30/09/2010).

Les parties du programme intitulées « enseignement de spécialités » sont exclues du programme du concours.

#### Physique

Programme est celui de physique de terminale, série scientifique, défini par l'arrêté du 12/07/2011. Les programmes de terminale et de première (arrêté du 21/07/2010) forment un tout.

Les parties du programme intitulées « enseignement de spécialités » ainsi que la partie chimie sont exclues du programme du concours.



## ADMISSION SUR TITRES

En 2018, 20 places étaient proposées à des candidats ayant validé un premier cycle d'enseignement supérieur scientifique ou ayant suivi avec succès deux années de CPGE. Le jury effectue la sélection sur la base des éléments contenus dans un dossier présenté par le candidat.

Il peut décider de l'admission directe ou de la convocation à un entretien.

Ce mode de recrutement n'est ouvert qu'aux ressortissants de l'Union Européenne.



## INSCRIPTIONS

Pour les deux modes de recrutement :

- Inscriptions en ligne, sur [www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr), fin janvier 2019

## RÉSULTATS

Les résultats seront promulgués avant le 14 juillet 2019 et publiés sur le site [www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr).

Pour l'année scolaire 2018-2019 les droits de scolarité étaient de 1300 euros par an. Les élèves peuvent obtenir des bourses de l'ENSM. Les boursiers sont dispensés du paiement des droits d'inscription.

Contact : [secretariat@clustermaritime.nc](mailto:secretariat@clustermaritime.nc)

Site Internet : [www.clustermaritime.nc](http://www.clustermaritime.nc)

**ENSM**  
39, avenue du Corail - 13008 Marseille  
**Contact** : T. +33 (0)9 70 00 04 75  
[bef.marseille@supmaritime.fr](mailto:bef.marseille@supmaritime.fr)  
[www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr)



EcoleNationaleSupérieureMaritime



Chaine You tube



@ENSM



**Cti**  
Commission  
des Titres d'Ingénieur